



**APSA**

*Action pour la Protection Sociale en Afrique*

# RAPPORT D'ACTIVITES 2024



*« Ensemble, pour une vie meilleure en Afrique »*

Rapport 2024

## Sommaire

|                                                                                                                                                                                          |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| INTRODUCTION .....                                                                                                                                                                       | 3         |
| <b>I- PRESENTATION D'APSA .....</b>                                                                                                                                                      | <b>4</b>  |
| <b>1- L'ONG APSA .....</b>                                                                                                                                                               | <b>4</b>  |
| <b>2- ORGANISATION.....</b>                                                                                                                                                              | <b>4</b>  |
| <b>3-MOYENS ET STRATEGIES.....</b>                                                                                                                                                       | <b>4</b>  |
| <b>II-LES ACTIVITES REALISEES EN 2024... ..</b>                                                                                                                                          | <b>5</b>  |
| <b>A- FONCIER RURAL .....</b>                                                                                                                                                            | <b>5</b>  |
| <i>A.1- Atelier de présentation des résultats du suivi citoyen du PAMOFOR.....</i>                                                                                                       | <i>5</i>  |
| <i>A.2- Conférence de presse sur l'étalement des villes en Côte d'Ivoire.....</i>                                                                                                        | <i>5</i>  |
| <i>A.3- Atelier de réflexion sur l'animation de la vie institutionnelle d'ALERTE-Foncier .....</i>                                                                                       | <i>8</i>  |
| <i>A.4- Organisation d'un atelier sur le droit foncier rural de la femme.....</i>                                                                                                        | <i>9</i>  |
| <i>A.5- Animation d'un panel lors des assises nationales sur le genre et le foncier rural.....</i>                                                                                       | <i>10</i> |
| <i>A.6- Atelier de présentation des résultats de la capitalisation d'ALERTE-Foncier .....</i>                                                                                            | <i>11</i> |
| <b>B- ACTIONS SOCIALES ET HUMANITAIRES .....</b>                                                                                                                                         | <b>11</b> |
| <i>B.1- Atelier de consultation des parties prenantes dans le cadre du projet environnement à Bocanda.....</i>                                                                           | <i>11</i> |
| <i>B.2- Organisation d'un atelier sur la Paix et la cohésion sociale avec l'ONG HWPL.....</i>                                                                                            | <i>12</i> |
| <b>C- ACTIONS SOCIOECONOMIQUES.....</b>                                                                                                                                                  | <b>13</b> |
| <i>C.1- Organisation de la 3<sup>e</sup> édition de la journée de l'orphelin vulnérable de Bocanda....</i>                                                                               | <i>13</i> |
| <i>C.2- Promotion de la lutte contre la pauvreté des femmes par la production de manioc sur des parcelles écoles de sécurisation foncière et d'adaptation au changement climatique..</i> | <i>13</i> |
| <i>C.3- Atelier de renforcement des capacités de la société civile pour la durabilité et la bonne gouvernance de la filière Cacao .....</i>                                              | <i>15</i> |
| <i>C.4- Formation sur "la performance administrative et la communication interne" .....</i>                                                                                              | <i>16</i> |
| <b>III- ATOUTS.....</b>                                                                                                                                                                  | <b>17</b> |
| <b>III- DIFFICULTES RENCONTREES .....</b>                                                                                                                                                | <b>17</b> |
| <b>III- PERSPECTIVES .....</b>                                                                                                                                                           | <b>17</b> |
| <b>III- DOLEANCES .....</b>                                                                                                                                                              | <b>17</b> |
| <b>CONTACTS ET LOCALISATION.....</b>                                                                                                                                                     | <b>17</b> |

## INTRODUCTION

Un des facteurs du retard social et culturel des Africains en général est l'idée d'être employé dans la fonction publique après de longues années études. Pourtant, nous avons des potentialités de créer nos propres entreprises, de s'orienter selon la capacité de chacun au cours du cursus scolaire et d'apprendre un métier. Les jeunes ruraux pensent que l'eldorado c'est uniquement dans les villes ou en Europe. Alors que ce n'est pas évident. La richesse vit avec nous, là où nous sommes présentement, il suffit de s'organiser et de cogiter un laps de temps pour changer sa vie, pour le développement social et économique de son milieu. Il s'avère donc indispensable que des initiatives privées individuelles ou collectives puissent aider les autorités africaines dans leur œuvre incitative de l'entrepreneuriat et de l'auto emploi.

C'est en vue de répondre à ce besoin, portant le bien-être et l'émancipation de la jeunesse en cœur, que nous avons décidé, conformément à la loi N° 60-315 du 21 Septembre 1960 relative aux ONG en Côte d'Ivoire, d'apporter notre pierre à la construction de cet "édifice social" des fils et filles d'Afrique.

A cet effet, notre devoir est de réagir de manière active et constructive aux côtés de tous ceux qui œuvrent pour le progrès de l'Afrique, en créant l'Organisation Non Gouvernementale Actions pour la Protection Sociale en Afrique (**APSA**).

Ainsi dans ce rapport d'activités, nous présenterons les activités réalisées en 2024, les atouts de l'organisation, les perspectives, les difficultés et enfin les doléances.

## **I. PRESENTATION D'APSA**

### **1. L'ONG APSA**

#### **a. Création**

L'organisation non gouvernementale *Action pour la Protection Sociale en Afrique (APSA)* a été créée à Bocanda le **02 Mai 2018** sous le N° **Rec. N° 010/P.BDA/SG BOCANDA du 02/05/18** et publié au Journal Officiel de la république de Côte d'Ivoire (*JO*) **au N° 47 du 13/06/19**. Elle possède une déclaration fiscale de N° **CC 1831838 L**.

#### **b. Mission**

Améliorer le quotidien des populations africaines en assurant la protection sociale des personnes en situation de pauvreté ou de vulnérabilité dont les jeunes et les femmes et en clarifiant les droits coutumiers fonciers des populations rurales par les sensibilisations, les formations, les appuis techniques, financiers et matériels.

#### **c. Objectifs**

APSA a pour but :

- De clarifier les droits coutumiers fonciers des populations rurales ;
- D'assurer la protection sociale des personnes en situation de pauvreté ou de vulnérabilité dont les jeunes et les femmes.

Spécifiquement, il s'agit :

- ✓ D'appuyer la clarification des droits coutumiers sur le foncier rural ;
- ✓ De réaliser des actions sociales et humanitaires ;
- ✓ De réaliser des actions socioéconomiques.

### **2. ORGANISATION**

- ❖ Assemblée Générale
- ❖ Conseil d'Administration
- ❖ Conseil d'Orientation Scientifique
- ❖ Direction Exécutive
- ❖ Bureaux Départementaux
- ❖ Délégations Sous-préfectorales
- ❖ Délégations Villageoises

### **3. MOYENS ET STRATEGIES**

Les moyens d'action d'APSA sont notamment :

- ❖ les publications ;
- ❖ les conférences ;
- ❖ les dons ;
- ❖ les campagnes de sensibilisation ;
- ❖ les formations et réunions de travail ;
- ❖ l'appui à la production agricole ;
- ❖ L'organisation de manifestations et toute initiative pouvant aider à la réalisation de son objet.

## II. LES ACTIVITES REALISEES EN 2024

### A- FONCIER RURAL

#### A.1. Atelier de présentation des résultats du suivi citoyen du PAMOFOR

Le mardi 30 janvier 2024 à l'Hôtel Palma Club à Abidjan, APSA a participé à l'atelier de restitution des résultats du suivi citoyen du PAMOFOR (projet d'amélioration et de mise en œuvre de la politique foncière rurale) organisé par Alerte Foncier.

Cet atelier a mobilisé les acteurs de la gouvernance foncière rurale en Côte d'Ivoire.

Le but d'Alerte Foncier était de restituer les résultats préliminaires et de recueillir les critiques et commentaires des différentes parties prenantes sur les problématiques soulevées par cette étude.

Au terme des présentations et échanges, les participants ont :

- montré leur satisfaction sur les résultats et les problématiques soulevés par le suivi citoyen du PAMOFOR ;
- formulé des propositions à prendre en compte pour l'amélioration du rapport ;
- relevé des points d'attention à prendre en compte dans la rédaction de documents de plaidoyer.



Atelier du 30 janvier 2024 à l'Hôtel Palma Club à Abidjan



#### A.2. Conférence de presse sur les problèmes liés à l'étalement des villes en Côte d'Ivoire et les conséquences néfastes sur les territoires villageois et la sécurité alimentaire durable

**Organisons autrement l'urbanisation de façon maîtrisée et durable, respectueuse des droits fonciers des personnes, de manière à prévoir des espaces agricoles afin de soutenir la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire**

En tant que membre du Groupe de Coordination Stratégique (GCS) d'ALERTE-Foncier et point focal de la région du N'ZI, APSA a participé le 28 janvier 2024 à la conférence de presse organisée par la plateforme ALERTE-Foncier. Il s'agissait pour la plateforme d'informer l'opinion et les pouvoirs publics sur les constats et propositions à l'issue de la 4<sup>ème</sup> édition des assises nationales sur le foncier en Côte d'Ivoire tenue du 18 au 19 décembre 2023 à Latrille Events.

#### ❑ CONSTATS

**Selon les conclusions de la 4<sup>ème</sup> édition des assises nationales sur le foncier rural, l'urbanisation en Côte d'Ivoire souffre de l'application ou de la mise en œuvre des procédures établies.** Outre son impact sur les procédures de sécurisation foncière et de lotissement, sur les droits fonciers des populations (certificat foncier et titre foncier), l'urbanisation impacte également le cadre de vie, l'environnement et la sécurité alimentaire. Elle réduit l'espace rural, l'engloutit et ne préserve pas suffisamment les espaces

agricoles et environnementaux au niveau urbain et périurbain. En somme, l'urbanisation impacte négativement le niveau de vie des populations.

Prenant la mesure de ces impacts, la plateforme ALERTE-Foncier et ses partenaires voudraient attirer l'attention de tous les acteurs sur les risques de disparition des territoires de village et d'insécurité alimentaire auxquels la Côte d'Ivoire s'expose dans sa marche actuelle d'une urbanisation non maîtrisée .

Aussi, la plateforme ALERTE-Foncier recommande-t-elle les actions suivantes pour une urbanisation davantage maîtrisée .

## **❑ PROPOSITIONS**

### **➤ AU TITRE DES ACTIONS GENERALES**

1. **Tenir des États Généraux pour planifier l'occupation des espaces urbains, péri-urbains et ruraux en prenant en compte l'agriculture durable et les habitats.**

### **➤ AU TITRE DE LA SÉCURISATION FONCIÈRE POUR PRÉVENIR L'URBANISATION GALOPANTE**

1. Adopter une réelle politique foncière rurale pour la Côte d'Ivoire pour la sécurité des droits fonciers en milieu rural comme en milieu urbain en :
  - a. Adoptant un Code foncier rural, pour une harmonisation des textes du domaine foncier rural,
  - b. Permettant l'immatriculation collective des terres rurales,
  - c. Harmonisant de la loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural avec tous les textes connexes qui s'appliquent sur le domaine foncier rural coutumier et d'autres domaines voisins notamment le code foncier urbain,
2. Créer un mécanisme juridique de facilitation du glissement domanial du domaine foncier rural vers le domaine foncier urbain permettant de convertir facilement les titres fonciers ruraux en documents de propriété urbaine,
3. Veiller à une indemnisation adéquate, juste et préalable des populations, en respectant scrupuleusement les procédures prévues dans le cadre de la purge des droits coutumiers dans les Déclarations d'utilité publique et autres procédures de lotissement,

### **➤ AU TITRE DU DEVELOPPEMENT RURAL, AGRICOLE, ENVIRONNEMENTAL ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE EN COTE D'IVOIRE**

1. Maîtriser l'urbanisation en Côte d'Ivoire en exigeant la prise en compte des réserves agricoles.
2. Interdire les lotissements des espaces à forts potentiels agricoles au niveau péri urbain et rural comme les bas-fonds, etc ;
3. Maximiser les espaces agricoles par l'innovation en matière d'agriculture verticale,
4. repenser la place de l'agriculture et sa spécificité dans le processus d'urbanisation pour être en phase avec la problématique émergente de ces dernières années, notamment l'agriculture urbaine qui prône le maintien d'une vie agricole en milieu urbain,
5. repenser la place de l'agriculture et sa spécificité dans le processus d'urbanisation, c'est-à-dire la reconnaissance officielle et l'intégration de l'agriculture dans la politique de planification urbaine en créant un cadre réglementaire approprié afin de garantir la durabilité des pratiques agricoles en milieu urbain et périurbain,
6. faciliter l'accès des agriculteurs aux crédits pour l'exploitation des terres disposant d'un acte régulier de sécurité foncière,
7. aménager et protéger les plans d'eau existants en milieu urbain.

## ➤ AU TITRE DU LOTISSEMENT OPÉRATIONNEL ET DURABLE EN CÔTE D'IVOIRE

1. Veiller à une meilleure planification dans l'urbanisation des villes ivoiriennes à travers le respect et la mise en œuvre des différents outils de planification urbaine (Schéma Directeur d'urbanisme, Plan d'urbanisme directeur, Schéma de structure et Plan d'Urbanisme de détail),
2. Préconiser la construction de la ville sur la ville ou la construction verticale ou en hauteur,
3. Fiscaliser plus fortement les terrains bâtis au pourtour des villes, et diminuer la fiscalité des terrains agricoles de manière à décourager les propriétaires à ne pas demander le classement de leurs biens (espace à forts potentiels agricole) en zone urbaine. Cas de certains pays comme le DANEMARK,
4. Contrôler la croissance des villes en insérant la nécessaire "ceinture verte" qui consiste à entourer une agglomération d'une zone non bâtie, où l'urbanisation sera limitée, afin de maintenir un espace où l'agriculture, les forêts et les loisirs de plein air pourront se développer. Cela permet de soutenir l'exigence d'un développement équilibré en mettant fin à l'extension progressive et désordonnée des villes au détriment de l'espace rural,
5. Mettre en place un mécanisme de régulation des lotissements initiés par les populations rurales en partenariat avec des géomètres, topographes et des aménageurs afin d'une conformité aux processus légaux de lotissement pour un respect des droits en présence. Les projets de lotissement doivent justifier leur nécessité en tenant du plan directeur d'urbanisme.
6. Vulgariser, avec l'appui de l'Etat, le contenu des documents d'urbanisme prévisionnel et celui relatif au règlement général de l'urbanisme pour favoriser un suivi citoyen.



Membres du Groupe de Coordination Stratégique(GCS), du comité plaidoyer et du secrétariat technique d'ALERTE-Foncier

### A.3. Atelier de réflexion sur l'animation de la vie institutionnelle d'ALERTE-Foncier

Le mercredi 11 septembre 2024, la plateforme ALERTE-Foncier a organisé un atelier de réflexion approfondie sur sa gestion et son fonctionnement institutionnel. Cet atelier visait à accompagner les membres d'ALERTE-Foncier dans un débat constructif sur la manière dont la plateforme est administrée, en mettant l'accent sur l'identification des défis majeurs et la proposition de stratégies de développement adaptées aux enjeux actuels.

Les objectifs spécifiques de l'atelier étaient les suivants :

- Réaliser un diagnostic participatif et inclusif des difficultés rencontrées dans la gestion de la plateforme.
- Formuler des solutions réalistes, adaptées et durables pour renforcer le mouvement associatif au sein de la plateforme.

L'atelier a réuni les membres d'ALERTE-Foncier, y compris ceux des différents organes tels que le Groupe de Coordination Stratégique, le Comité Scientifique, le commissariat aux comptes, et les points focaux.

La session a été structurée en trois grandes phases :

1. Cérémonie d'ouverture
2. Présentation des enjeux de cet atelier : Le premier temps a été consacré à la présentation de la plateforme, l'historique, le fonctionnement, sa mission et sa vision ; la présentation des objectifs, des résultats attendus, et des enjeux de l'atelier. Cette phase visait à circonscrire le contexte et à orienter les débats, les discussions.
3. Travaux de Groupes : La troisième phase a impliqué des travaux de groupe, permettant aux participants de se diviser en petits groupes pour explorer des questions spécifiques et traiter des tâches précises. Chaque groupe a ensuite partagé ses conclusions lors de discussions ouvertes, favorisant ainsi une réflexion collective approfondie. Ce processus a permis de faire émerger les problématiques essentielles et de proposer des solutions concrètes qui seront partagées aux membres.

Cet atelier devrait contribuer également à la capitalisation et à l'évaluation de la plateforme, qui seront réalisées par des experts indépendants. Les recommandations issues de ce diagnostic permettront à ALERTE-Foncier de proposer de nouvelles stratégies de fonctionnement et d'animation, renforçant ainsi son efficacité et sa capacité à relever les défis futurs.

*Photo des membres d'ALERTE-Foncier*



*Résidence M'Maya, atelier du 11 septembre 2024*

#### A.4. Organisation d'un atelier sur le droit foncier rural de la femme à Bocanda

Le vendredi 25 octobre 2024, l'Organisation non gouvernementale (ONG) Action pour la protection sociale en Afrique (APSA) a organisé au sein du Centre de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) de BOCANDA (Centre-Est, région du N'ZI) un atelier régional sur les Droits Fonciers Ruraux des Femmes dans la Région du NZI. Pour cette activité, APSA a bénéficié de l'appui de la plateforme "ALERTE FONCIER" dont elle est le point focal de la région du N'ZI et du CCFD Terre solidaire.

Le Thème de cet atelier était : ***"Genre et accès équitable à la terre en milieu rural : Promouvoir l'inclusion des femmes dans la gestion foncière pour un développement durable."***

Il s'agissait de :

- Renforcer la compréhension des dynamiques de genre dans le secteur foncier rural.
- Identifier les défis auxquels font face les femmes dans l'accès et la gestion des terres.
- Proposer des solutions pour garantir une inclusion équitable.

Notons que les travaux de cet atelier ont été ouverts par la secrétaire générale de la préfecture, Mme Seri Bi Zéréhoué Wincédi, représentant le préfet Aboh Koffi Jérôme. Elle a salué APSA et ses partenaires pour la pertinence du thème de cet atelier, cadre d'échanges pour un changement d'attitudes hérité des coutumes et traditions qui n'ont pas encore disparu dans la région du N'ZI afin que l'accès des femmes à la terre ne soit plus un sujet tabou.

Ont participé aux travaux, les chefs de village, les représentants des communautés, les guides religieux, les responsables des associations de femmes, les représentants des jeunesses rurales qui ont promis d'œuvrer pour que les femmes aient accès à la terre, afin de rendre plus effective leur autonomisation par la création de richesses dues aux activités agricoles ainsi qu'à l'égalité du genre.

Les résultats de cet atelier devraient contribuer à enrichir les assises nationales sur le foncier organisées par ALERTE-FONCIER les 19 au 20 novembre 2024 dont le thème est : « ***Le genre et le foncier en Côte d'Ivoire : Quels enjeux et perspectives pour une gouvernance inclusive et une paix durable ?*** ».

*Photos de l'atelier sur le genre et le foncier rural*



*Salle du CLAC de Bocanda, le 25 octobre 2024*

### A.5. Animation de panel pendant les Assises nationales sur le genre et le foncier rural

Le mercredi 20 novembre 2024 à l'Espace Latrille Event à Abidjan, APSA a animé le PANEL 4 : ÉCONOMIE ET AUTONOMISATION DES FEMMES DANS LE FONCIER RURAL.

👉 Les conditions et l'autonomie financière des femmes et leurs droits fonciers ruraux.

👉 Les conditions financières des femmes et leurs droits fonciers ruraux.

👉 Les rapports de la femme au foncier rural en Côte d'Ivoire et leur importance dans la production agricole et le développement économique de la Côte d'Ivoire.

#### Panelistes :

👤 NOUFE SANSAN, PCA ONG Action pour la protection sociale en Afrique (APSA)

👤 DROH Constantin, Assistant Programme, Observatoire National de l'Équité et du Genre en Côte d'Ivoire (ONEG),

👤 Prof ZOUNGRANA Placide, agro économiste ruraliste, Enseignant-Chercheur, CIRES, Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan,

👤 TERAH DEJONG, Directeur pays, TETRA TECH

👤 ONU-femme

👤 Mme KOUTOUAN, directrice de la coordination des établissements et service de protection de la petite enfance (DECSPPE-CSE)

Modération : 🗣️ Docteur YEO DOME Francis, Enseignant-Chercheur, Université Alassane Ouattara de Bouaké.

Pour rappel, cette 5e édition 2024 des Assises Nationales sur le Foncier en Côte d'Ivoire s'est tenue du 19 au 20 novembre 2024, à l'Espace Latrille Events situé à Abidjan-Cocody II Plateaux à l'initiative de la plateforme ALERTE-Foncier, une plateforme de la société civile dédiée au foncier en Côte d'Ivoire. **Ces assises ont été articulées autour du thème suivant : « le genre et le foncier en Côte d'Ivoire : quels enjeux et perspectives pour une gouvernance inclusive et une paix durable ? »**

L'édition 2025 a été organisée par Inades-Formation qui assure la présidence de la plateforme, avec le soutien technique et financier de la Fondation pour l'Innovation de la Démocratie, le Laboratoire Juridique du Foncier de l'Université Alassane Ouattara de Bouaké (LAJFO-UAO), le Comité Technique Foncier et Développement, l'Agence Française de Développement et le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement - Terre Solidaire (CCFD-Terre Solidaire). Le parrainage a été assuré par le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant.



Espace Latrille Events situé à Abidjan-Cocody II Plateaux lors de la 5<sup>e</sup> édition des assises nationales sur le foncier du 19 au 20 novembre 2024.

## A.6. Atelier de présentation des résultats de la capitalisation et d'évaluation de la plateforme ALERTE-Foncier

Le mercredi 19 décembre 2024, APSA a participé à l'atelier de présentation des résultats de la capitalisation et d'évaluation de la plateforme ALERTE-Foncier en tant que membre du Groupe de Coordination Stratégique (GCS) de ladite plateforme. Cet atelier a permis aux membres d'ALERTE-Foncier de comprendre le niveau d'évolution de la plateforme à la lumière des travaux des experts commis à cette tâche et de prendre des résolutions au regard des recommandations relevées.



*Abidjan, Résidence M'Maya le mercredi 19/12/2024 : Atelier sur les résultats de la capitalisation et l'évaluation de la plateforme ALERTE-Foncier*

## B- ACTIONS SOCIALES ET HUMANITAIRES

### B.1- Atelier de consultation des parties prenantes dans le cadre du projet sur l'environnement

Le mardi 11 juin 2024, le PCA d'APSA a eu l'honneur de participer à un atelier de consultation des parties prenantes au cadre d'implémentation d'un vaste projet sur l'environnement à l'initiative du Maire de Bocanda Monsieur KRAMO Kouassi. Ce projet qui vise à faire de Bocanda une ville verte prend en compte la lutte contre le changement climatique et la modernisation des pratiques agricoles.

Cet atelier organisé par la mairie a été ouvert par M. KOUADIO Julien, 3<sup>e</sup> Adjoint au Maire, représentant le Maire de Bocanda en présence des partenaires dudit projet dont le ministère de l'environnement, du développement durable et de la transition écologique, l'institut mondial de la croissance verte ou en anglais Global Green Growth Institute (GGGI) et Africa Rice.

L'assistance était composée du Chef de Bocanda et ses notables, la Directrice Départementale de l'Agriculture, le représentant du chef de zone ANADER, le PCA d'APSA, la présidente des femmes et sa délégation, le représentant du Conseil National des Jeunes de Cote d'Ivoire (CNJCI) section Bocanda et sa délégation, des cultivateurs, des éleveurs et des commerçants.

Selon ces partenaires, cet atelier a pour objectif de rencontrer ceux qui seront impactés directement par le projet en vue de recueillir leurs avis, comprendre leurs problèmes et noter leurs propositions de solutions pour finaliser la note conceptuelle dudit projet. Ils sont revenus également sur le contenu du projet qui se veut très grand et comprend les objectifs suivants :

- 1- Emmener les populations à mieux gérer les risques du changement climatiques par la production d'informations climatiques.
- 2- Mettre en place un système de vulgarisation des informations climatiques accessible à tous (sur téléphone,...);

- 3- Faciliter l'accès aux semences de qualité ;
- 4- Renforcer les capacités des cultivateurs sur les innovations technologiques à chaque niveau de la chaîne de valeur.

Au terme des échanges, les populations ont exprimé leur adhésion au projet en relevant les difficultés actuelles de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles particulièrement les 3 spéculations au centre de cette rencontre à savoir l'igname, le manioc et le riz. Elles ont également exprimé d'autres besoins à savoir les besoins en eau ainsi que les besoins techniques, financiers et matériels. Les partenaires sont partis satisfaits et promettent de revenir très bientôt pour présenter le projet finalisé.



*Mardi 11 juin 2024 au CLAC de Bocanda : Atelier de consultation des populations locales dans le cadre du projet sur l'environnement*

## **B.2- Organisation d'un atelier sur la Paix et la cohésion sociale avec l'ONG HWPL**

Dans le cadre de ses activités de sensibilisation, APSA, en partenariat avec le CNJCI (Conseil national des jeunes de Côte d'Ivoire) section Bocanda et la mairie de Bocanda, a organisé le samedi 25 mai 2024, dans ladite ville une rencontre d'échanges autour d'un film documentaire sur les efforts de construction de la paix à Mindanao aux Philippines.

Ce Projet est une initiative de l'Ong Heavenly Culture World peace restoration of light (HWPL) fondé en Corée du Sud par Monsieur Man-hee Lee, qui œuvre pour la promotion de la culture de la paix à l'échelle mondiale.

Cette rencontre fut l'occasion de partager des informations utiles et de réfléchir sur le bien-fondé des actions du président de ladite structure, puis d'en tirer les enseignements au profit des populations de Bocanda, désignée il y'a un (1) an comme ville de paix de HWPL



*Bocanda le samedi 25 mai 2024 : Atelier des ONG APSA et HWPL sur la Paix et la cohésion sociale.*

## C- ACTIONS SOCIO-ECONOMIQUES

### C.1- Organisation de la 3<sup>e</sup> édition de la journée de l'orphelin vulnérable de Bocanda

Pour la 3<sup>e</sup> édition de la journée de l'orphelin vulnérable (JOV 2025), APSA a apporté son appui à sept (7) orphelins vulnérables par des dons en jouet et en kits alimentaires le 23 décembre 2024, veille de la fête de Noël où tous les enfants devraient recevoir des cadeaux. Ce qui n'est pas toujours évident pour cette catégorie d'enfants.

L'action a consisté à rendre visite à chacun des orphelins vulnérables à travers leur famille d'accueil avec ces kits.



Le 23 décembre 2024 à Bocanda : Visite à domicile pour dons aux orphelins vulnérables en période de fêtes de fin d'année.

### C.2- Promotion de la lutte contre la pauvreté des femmes par la production de manioc sur des parcelles écoles de sécurisation foncière et d'adaptation au changement climatique

**Projet : Promotion de l'inclusion des femmes dans la gestion foncière pour un développement durable par l'adaptation transformatrice au changement climatique à Bocanda (PIFFDACC)**

Notre cible est : La femme. Car lorsque les femmes détiennent des droits fonciers sécurisés, les efforts de lutte contre le changement climatique gagnent en efficacité et les responsabilités/avantages associés aux programmes de lutte contre le changement climatique sont répartis de façon plus équitable.

#### 1- L'objectif global

L'objectif global du projet est de soutenir, encourager, et renforcer les principales parties prenantes dans une approche d'adaptation au changement climatique en améliorant leur capacité à aborder l'interaction entre la vulnérabilité induite par le climat et les droits fonciers des femmes.

#### 2- Les Objectifs spécifiques :

De façon spécifique, il s'agissait de :

- Générer des connaissances sur ce qui fonctionne et sur la manière d'influencer le dialogue sur l'autonomisation des femmes en leur garantissant des droits fonciers dans le contexte du changement climatique.
- Favoriser des changements porteurs de transformation dans la vie, les moyens de subsistance et le bien-être des pauvres et des personnes vulnérables en identifiant, en concevant et en mettant en

œuvre des interventions en matière de droits fonciers des femmes qui renforcent explicitement la résilience et les interventions d'adaptation pilotées par les femmes.

En effet, les enquêtes ont soulevé les problématiques suivantes :

- Un faible pourcentage de femmes détient des droits fonciers
- La méconnaissance de la part des femmes productrices des pratiques d'adaptation face aux défis spécifiques imposés par les changements climatiques a été pointée comme étant la préoccupation majeure dans le domaine des cultures vivrières et maraîchères, pour lesquelles une solution serait fort utile et **réduirait la vulnérabilité** des femmes et des populations du département et en plus, aurait un impact important en termes d'adaptation au changement climatique. Ainsi les défis climatiques suivants ont été identifiés sont :

- (i) l'assèchement d'importantes superficies des terres cultivables plus spécifiquement les bas-fonds, qui entraîne la raréfaction des espaces marécageux à exploiter pour la culture maraîchère,
- (ii) l'assèchement complet de nombreux cours d'eau en périodes sèches, résultant de la longueur et la rudesse de plus en plus fortes des saisons sèches ;

Notre analyse nous a conduit à comprendre qu'une maîtrise des techniques culturales appropriées aurait permis plus facilement aux productrices de s'adapter à ces effets du changement climatique.

### **3-Activités réalisées**

Appui technique et financier à trois (3) **groupements féminins de trois villages de Bocanda (Golikro, Tagnakro et Yobouekro)** pour diffuser les meilleures pratiques d'adaptation climatique basées sur l'aménagement léger (manuel ou avec des outils légers) des sols pour la production de manioc, de légumes en saison et en contre-saison, en association avec d'autres cultures dans les bas-fonds rizicoles anciennement marécageux et asséchés suite aux effets du changement climatique.

#### Les activités réalisées :

- Rencontre du point focal avec les responsables des groupements pour l'appropriation du projet ;
- Renforcement de capacités des femmes volontaires impliquées ;
- Remise de matériel et intrants ;
- Préparation et exploitation des espaces de production ;
- Suivi des activités et de la gestion du projet.



*Bocanda (Golikro, Tagnakro et Yobouekro) : Remise du matériel et d'intrants agricoles à 3 groupements féminins de trois villages.*

- **Un modèle de femme du village de GOLIKRO qui a obtenu ses droits fonciers et a atteint son autonomisation financière grâce à la mise en valeur de sa parcelle sécurisée :**



❑ Mme KOUAME ADJOUA a bénéficiée d'une cession d'un hectare (1Ha) de Terre par son grand frère M. KOUAME Béhibro, chef de Terre. Ce dernier dit avoir accepté de céder une portion de Terre aux femmes après sensibilisation.

❑ Depuis trois (3) ans Mme KOUAME ADJOUA arrive à assurer la scolarité de ses six(6) enfants et assume toutes les responsabilités de sa famille grâce à l'anacarde qu'elle a planté sur cette parcelle. Elle témoigne de son indépendance financière.

❑ Elle constitue un modèle d'autonomisation économique de la femme en lien avec le foncier rural.

❑ Notons également que Mme KOUAME ADJOUA a obtenu une portion de Terre de sa belle-famille qui a fait un certificat foncier Collectif sur l'ensemble de leurs Terres D'où la nécessité d'encourager les hommes à céder la Terre aux femmes

### **C.3- Atelier de renforcement des capacités de la société civile pour la durabilité et la bonne gouvernance de la filière Cacao**

3.1. Dans le cadre du projet **“Renforcement de la société civile pour la durabilité et la bonne gouvernance de la filière du cacao en Côte d'Ivoire”**, Solidaridad West Africa (SWA) a organisé en partenariat avec les membres du consortium (INADES-Formation CI, IDEF) deux ateliers de formation sur le plaidoyer (1) et le leadership, la communication et la bonne gouvernance (2) en lien avec les thématiques sur le cacao durable.

Ces ateliers de renforcement de capacité étaient à l'endroit de trente (30) leaders d'organisation de la société civile (OSC) sélectionnés selon les régions de production cacaoyère de Côte d'Ivoire, membres de la Plateforme Ivoirienne pour le cacao durable (PICD).

En tant que membre de la PICD depuis le 23 octobre 2024, l'ONG APSA, à travers son PCA a pris part à ces formations déroulées du 14 au 18 octobre 2024 à l'hôtel Klaihoua de Yamoussoukro.



**Hôtel Klaihoua de Yamoussoukro du 14 au 18 octobre 2024 : Formation des 30 leaders des OSC membres de la PICD.**

3.2. Le 09 novembre 2024, le PCA a procédé à la restitution de la formation de Yamoussoukro aux responsables d'APSA au siège de l'ONG.



Photo d'ensemble lors de la restitution

#### C.4- Formation sur "la performance administrative et la communication interne" à la DSLP du Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté (MSLP)

Dans le cadre de sa collaboration avec le Ministère de Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté, APSA a participé à un atelier de renforcement de capacités des organisations communautaires sur la « **Performance Administrative et la Communication interne d'une organisation communautaire** ». Cette formation s'est déroulée à la Direction de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté (DSLP) à Abidjan, ANGRÉ 7e tranche, quartier ZINZOU le 31 juillet 2024. A cette formation, l'ONG APSA a été représenté par le Secrétaire chargé de l'organisation.



Abidjan, ANGRÉ 7e tranche, quartier ZINZOU le 31 juillet 2024 : Formation des représentants des OSC à la Direction de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté (DSLP).

#### LA PRESSE EN PARLE



## II. LES ATOUTS D'APSA

APSA a des atouts importants à savoir :

- Agréé : **Récépissé de déclaration et Journal officiel**
- La régularité d'APSA en fiscalité et en assurance.
- Des représentations d'APSA à :
  - Bocanda (le siège)
  - Sakassou
- Possibilité d'intervenir dans d'autres régions ou départements pour l'exécution d'un projet à l'image de notre intervention à Sakassou avec l'AFOR et la FAO.
- L'adhésion et la participation effective des autorités politiques, administratives, coutumières et religieuses aux initiatives d'APSA.
- La disponibilité des parcelles cultivables. Au besoin, elles sont mises à disposition par certaines personnes ou villages comme contribution au développement local.
- L'existence de ressources humaines abondantes, diversifiées et de qualité.
- **Partenaires : MSLP, AFOR, FAO, MIRECONA, AEJ, ONG HWPL, G-TEC, CGEDS, CGLTE-OA, ALERTE-Foncier, Inades-formation, OASIS-fd, PANAFICI, District sanitaire de Bocanda, ONG AFRICADE, PICD, CRASC Centre.**

## III. LES DIFFICULTES RENCONTREES

La principale difficulté d'APSA est le manque de moyen financier. Hors mi quelques financement de partenaires, plusieurs activités ont été réalisées avec les fonds propres à l'ONG. Ces fonds proviennent des adhésions, cotisations, levé de fonds, per diem et dons.

## IV. LES PERSPECTIVES D'APSA

1. Accentuer les programmes de sensibilisation dans plusieurs domaines de nos activités avec un accent particulier sur la santé et le foncier rural ;
2. Accentuer les actions socioéconomiques en faveur des jeunes et des groupements féminins ;
3. Soutenir les activités de partenaires susceptibles d'améliorer les conditions de vie des populations vulnérables ;

## V. LES DOLEANCES D'APSA

APSA se dispose à coopérer avec toute personne physique ou morale épousant sa vision afin d'accroître ses actions pour l'amélioration des conditions de vie des populations.

## CONTACTS ET LOCALISATION

**Siège Social :** Bocanda, non loin de la Mairie (Région du N'ZI, Côte d'Ivoire)

**Site web :** <https://apsa.ci/> (*en construction*)

**Page Facebook :** <https://www.facebook.com/ongapsa/>

**E-mail :** [ongapsa@gmail](mailto:ongapsa@gmail.com) / [noufe7@yahoo.fr](mailto:noufe7@yahoo.fr)

**Cel :** 27 33 74 28 31/ 01 73 90 81/ 07 08 37 15 99.

*« Ensemble, pour une vie meilleure en Afrique »*